



Synthèse

REGLEMENT D'INTERVENTION

HABITAT & LOGEMENT - Édition 2023



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

LES POINTS CLES DU REGLEMENT D'INTERVENTION **HABITAT & LOGEMENT**

La Région Nouvelle Aquitaine mène une politique volontariste en matière d'habitat, en soutien à sa stratégie d'aménagement et de cohésion des territoires portée dans le SRADDET.

» OBJECTIF

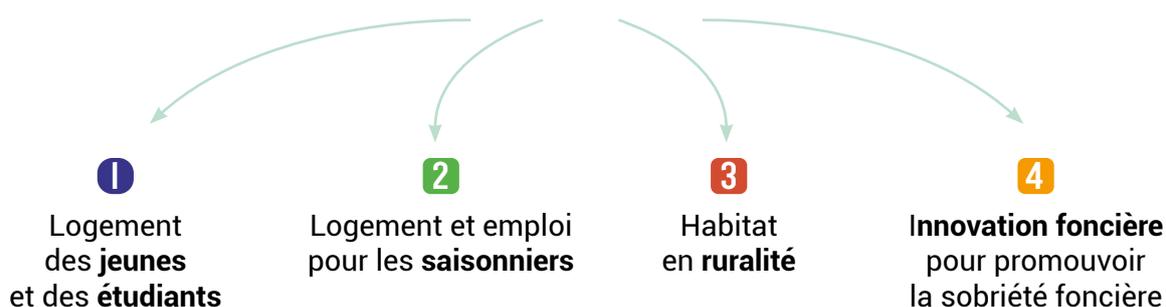
Accompagner le développement de tous les territoires, en favorisant l'égalité d'accès à un logement de qualité et respectueux de son environnement.

» ENJEUX RÉGIONAUX

- > **Faire du logement accessible** pour les étudiants et les jeunes actifs une priorité dans tous les territoires
- > **Intégrer l'Habitat à la stratégie territoriale d'aménagement** en s'articulant avec les contrats de développement et de transition,
- > **Intervenir pour favoriser le rééquilibrage du territoire** et mieux prendre en compte les besoins des territoires ruraux, tant en production d'offre nouvelle que pour rendre attractive l'offre existante et lutter contre la précarité énergétique
- > **Proposer des mesures d'accompagnement à la sobriété foncière** et favoriser la reconversion des immeubles vacants
- > **Faire effet levier pour accompagner des innovations** dans les usages, la construction, la gestion des ressources
- > **Engager le parc social dans la transition énergétique et climatique** pour une offre de logements sociaux confortables, économes et bas carbone

4 AXES PRIORITAIRES

EN RÉPONSE AUX ENJEUX RÉGIONAUX



ACTION 1

UN HABITAT SOCIAL POUR LES JEUNES ADAPTÉ À LA MOBILITÉ SPACIALE ET AU FRACTIONNEMENT TEMPOREL

1.1 > LE LOGEMENT SOCIAL ETUDIANT

- + DES AIDES À L'INVESTISSEMENT
 - **Une aide socle pour développer l'offre et rénover les résidences (4 000 à 5 000€/logement, max 500 000€)**
 - **Des bonifications pour les projets innovants** (innovations sociales et environnementales)
- + DES AIDES AU FONCTIONNEMENT POUR L'INGÉNIERIE INNOVANTE
 - **50% du coût dans la limite de 15 000€**

VOTRE CONTACT logement-jeunes@nouvelle-aquitaine.fr - tel : 06 23 36 69 67

1.2 > LE PARCOURS RESIDENTIEL POUR LES JEUNES

- + DES AIDES À L'INVESTISSEMENT
 - **Une aide socle pour développer l'offre et rénover les résidences (4 000 à 6 000€/logement, max 500 000€)**
 - **Des bonifications pour les projets innovants** (innovations sociales et environnementales)
- + DES AIDES AU FONCTIONNEMENT POUR L'INGÉNIERIE INNOVANTE
 - **50% du coût dans la limite de 15 000€**

VOTRE CONTACT logement-jeunes@nouvelle-aquitaine.fr - tel : 06 12 90 94 03

ACTION 2

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT POUR LES SAISONNIERS DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

2.1 > L'HÉBERGEMENT DES SAISONNIERS DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE

- + UN APPEL À PROJET ANNUEL **pour soutenir de nouvelles formes d'hébergement et de logements à destination des saisonniers du tourisme et de l'agriculture.**

Une première édition est initiée en 2023 et sera adaptée au besoin annuellement.

VOTRE CONTACT tel : 06 12 90 94 03



ACTION 3

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RURALITÉ

3.1 > PRODUIRE UNE OFFRE NOUVELLE, EN RECONVERSION D'IMMEUBLE EXISTANT

- + LES PRINCIPES D'INTERVENTION FINANCIÈRE (MINIMUM 2 LOGEMENTS)
 - Des aides à l'investissement pour des opérations de nouveaux logements en recyclage immobilier
 - Aide de **10 000€ à 15 000€/logement, plafonnée à 80 000€** (ou 90 000€ pour les logements communaux)

VOTRE CONTACT servicehabitat@nouvelle-aquitaine.fr - tel 05 47 30 33 72

3.2 > ENCOURAGER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX EXISTANTS

- + DES AIDES EN FONCTIONNEMENT POUR LES ÉTUDES THERMIQUES/AMO :
 - **jusqu'à 50 à 70% des dépenses éligibles HT selon les cas, en fonction de la performance énergétique pour les logements sociaux communaux**
 - + DES AIDES EN INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX :
 - **Jusqu'à 40% ou 60% des dépenses éligibles plafonnées à 6 000 € ou 9 000€, en fonction de la performance énergétique pour les logements sociaux communaux**
 - **Jusqu'à 50% de l'assiette éligible pour les opérations mixtes** (activité tertiaire marchande et logement)
 - **Jusqu'à 40% des dépenses éligibles plafonnées à 6 000€/logement pour les petits collectifs**
- Des bonifications possibles pour les opérations patrimoniales ou celles intégrant des matériaux bio sourcés

VOTRE CONTACT energie@nouvelle-aquitaine.fr

3.3 > ACCOMPAGNER LES PROJETS DE REVITALISATION DES TERRITOIRES RURAUX PAR LA RÉHABILITATION PARC PRIVÉ

- + AIDE AU FONCTIONNEMENT
 - **10 000 €/an pendant 5 ans, sans dépasser 20% du plan prévisionnel**

VOTRE CONTACT servicehabitat@nouvelle-aquitaine.fr - tel 05 47 30 33 72

ACTION 4

INNOVATION ET GESTION DES RESSOURCES

4.1 > FAIRE ÉMERGER ET PARTAGER LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES TERRITOIRES

- + PRINCIPES D'INTERVENTION
 - **Un Appel à Projet annuel pour faire émerger et partager des pratiques innovantes**

VOTRE CONTACT foncier-urbanisme@nouvelle-aquitaine.fr - tel 06 26 97 10 32

PLUS D'INFORMATION SUR
territoires.nouvelle-aquitaine.fr



nouvelle-aquitaine.fr